

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5436**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV22-5436** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 24 mai 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV22-5436;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juin 2022, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
  - de soustraire certaines zones des restrictions applicables aux usages sensibles situés à proximité du site de gestion des matières résiduelles.

Les zones visées regroupent des terrains partiellement ou entièrement situés dans un périmètre de 300 mètres des limites des zones I-9418 et R-9418-1.

- **QUE** les zones visées par le présent projet de règlement sont délimitées telles que montrées au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV22-5436 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'abroger les restrictions relatives aux usages sensibles situés dans le périmètre de 300 mètres du site de gestion des matières résiduelles**

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 25 mai 2022.

Me Mélanie Ouellet

---

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT